



---

EAP

---

Père Justin Bationo,

Isabelle, Thyra, Malia, Antoine, Hervé, Gilles,

Les Points concrets de l'exercice de la mission de l'EAP

? Réunir une assemblée paroissiale régulièrement mais aussi si des circonstances « extraordinaires » s'y prêtent.

? Favoriser les liens fraternels au sein de la paroisse par divers moyens

- S'assurer que chacun puisse rejoindre une fraternité évangélique
- Des rencontres conviviales, tissu d'une véritable vie paroissiale (repas, sortie...)

et une présence au sein des fêtes et rassemblements dans les communes et quartiers

- Des temps de réflexion et de débat en lien avec l'actualité (art. 114 et 219 du synode 2005)

? Constituer et mettre en place les équipes relais qui seront à l'écoute de la vie locale et seront des liens entre les chrétiens et tous les habitants. Les communautés locales sont des lieux à privilégier et à encourager. L'EAP veillera à ce que les informations circulent entre les relais et les différents services.

? Veiller au dynamisme missionnaire de la paroisse

- Par le biais de divers services : la pastorale des jeunes, la catéchèse, la solidarité, le soutien des malades, tout en s'assurant que les diverses équipes soient renouvelées régulièrement.

- Par le souci de la mise en œuvre des axes missionnaires définis en conseil pastoral de doyenné. Être attentive à la vie liturgique et sacramentelle, en lien avec les orientations diocésaines.

- Des équipes d'accompagnement doivent assurer l'écoute, l'accueil, la préparation et participer à la célébration du sacrement demandé dans la mesure du possible (baptême, première communion, confirmation, réconciliation, ordination, sacrement des malades).

- Par rapport aux sépultures, l'EAP veillera à la constitution d'équipes d'accompagnement au deuil.

Elle aura le souci de la formation et de l'accompagnement de ces équipes (Cf. orientations diocésaines 1997).

? S'assurer de l'état des finances, de la vie matérielle de la paroisse, en lien étroit avec le conseil économique : service d'accueil, permanence, équipe d'entretien, salariés, prêtres, travaux de rénovation des bâtiments, initiatives de solidarité (en lien avec les instances diocésaines compétentes).

? Encourager les uns et les autres à prendre divers engagements, à suivre les diverses formations (récollections, école de la foi...).

? Se réunir toutes les deux ou trois semaines.